



NOTES DE RENTREE

Madame, Monsieur,

Une nouvelle année scolaire débute, l'équipe enseignante est heureuse d'accueillir vos enfants. Elle a tout mis en œuvre pour préparer cette rentrée et compte sur votre collaboration pour mener à bien sa tâche éducative.

Nous vous invitons à lire attentivement ce courrier, à le conserver (il contient des informations valables toute l'année) et à nous retourner les documents demandés le plus rapidement possible,

Vous remerciant de la confiance que vous nous accordez, nous souhaitons une excellente année scolaire à votre enfant.

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A RAPPORTER

- Attestation responsabilité civile et individuelle accident.
- Coupon pour les prélèvements et nouveau RIB si besoin
- Document pour l'étude du soir
- Le règlement de l'école lu et signé





Structure pédagogique et effectifs :

Deux nouvelles enseignantes rejoignent l'équipe : Mélinda AOUN et Céline CARDINEAU

Mélinda AOUN assurera le remplacement de Virginie PETITGAS tous les mardis.

Céline CARDINEAU assurera le remplacement de Maryline REGNIER tous les jeudis.

Jean-François GUIGNARD, enseignant du réseau d'aides spécialisées nous rejoindra le vendredi une semaine sur deux et prendra en charge des petits groupes de travail.

Voici la structure pédagogique pour cette nouvelle année :

Classe	Enseignant	Effectif
PS/MS	Christine LEYRIT-BALLET	- 20 élèves
MS/GS	Maryline REGNIER	- 23 élèves
	Céline CARDINEAU	
CP/CE1	Virginie PETITGAS	- 27 élèves
	Mélinda AOUN	
CE2/CM1/CM2	Winifred RIARD	- 28 élèves
	TOTAL	98 élèves

RAPPEL DES HORAIRES:

Lundi – Mardi-Jeudi-Vendredi	
8h45 - 12h00	
13h15 - 16h15	

- L'accueil est assuré à partir de : <u>8h30 le matin</u> et <u>13h05 l'après-midi</u>. L'accueil se fera directement dans les classes. Veillez à ce que votre enfant rejoigne bien la classe.
 - Le portail sera fermé à clef en dehors des heures d'accueil.
- L'école décline toute responsabilité en dehors des horaires légaux.
- Nous vous rappelons par ailleurs que toute absence doit être justifiée par écrit.





- Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) se dérouleront les lundis et jeudis de 16h30 à 17h15.
- L'accompagnement aux devoirs sera proposé le lundi et le jeudi.
- La garderie fonctionne de 7h30 à 8h30 et de 16H30 à 18h30 au centre périscolaire.
- Pas d'école le mercredi matin.

HYGIENE - SOIN - MALADIE

1- Les médicaments à l'école

Que dit la règlementation en vigueur?

- AUCUN MEDICAMENT d'usage courant, en vente libre en pharmacie, ne peut être donné par l'enseignant.
- Les médicaments prescrits dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
 [prévu pour la prise en charge des enfants atteints de maladies chroniques] peuvent être donnés par le personnel enseignant. Si votre enfant a besoin d'un PAI, c'est à vous parents de prendre contact avec le médecin scolaire de la circonscription.
- Exceptionnellement, l'enfant peut avoir besoin d'une prise médicamenteuse sur le temps scolaire, pour une pathologie ne nécessitant pas un P.A.I.
 Dans ce cas, les parents doivent fournir :
 - → un courrier autorisant l'enseignant à donner le médicament
 - → la prescription médicale

Rappel: Un traitement hors école est préférable.

O Pour tout enfant accidenté nécessitant un déplacement chez le médecin, nous appellerons l'un des parents à son domicile ou sur son lieu de travail ou à défaut l'ambulance des pompiers.

Cependant, nous nous permettons de vous rappeler qu'un enfant malade n'a pas sa place à l'école et que le repos à la maison reste le meilleur remède même s'il « veut » revenir en classe.

2- <u>Hygiène</u>: Attention **aux poux**! La vigilance est de rigueur.

Ecole Saint-Joseph – 119 rue du petit bois - 85150 Sainte-Foy

Tel.: 02 51 96 40-48 – site: http://saintefoy-saintjoseph.fr – courriel: ec.stefoy.stjoseph@ddec85.org





FRAIS DE SCOLARITE

Au long de cette année scolaire, les frais de scolarité s'élèveront à 28€ par mois et par enfant, quelle que soit la classe qu'il fréquente.

Ces frais de scolarité comprennent :

- La « Contribution DEC » ou « Rétribution » qui est reversée à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de Vendée (DDEC). Elle est destinée à financer notamment les charges de direction des Ecoles, le fonctionnement des services départementaux, régionaux et nationaux, un fond de solidarité entre les Ecoles Catholiques Vendéennes.
- ➤ Une « Contribution OGEC » qui est une participation demandée pour chaque élève et versée à l'OGEC qui prend ainsi à sa charge l'achat de livres pédagogiques, de jeux éducatifs, les frais de transports lors d'une sortie culturelle ponctuelle organisée par les enseignants etc...

Une participation est également demandée pour les fournitures de début d'année.

REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE, DES FOURNITURES ET SORTIES

Le règlement se fera directement par prélèvement.

Si votre Relevé d'Identité Bancaire a changé merci d'en fournir un nouveau.

ASSURANCE SCOLAIRE

Votre enfant doit être assuré pour les dommages qu'il peut causer à autrui. Ces sinistres sont alors couverts par l'assurance « Responsabilité Civile ». Une assurance « Individuelle Accident » est également nécessaire. Elle couvre les dommages corporels et matériels que peut subir votre enfant et les risques de séquelles qui peuvent en découler.

Ces deux couvertures sont obligatoires dès l'inscription

→ L'Ecole Privée Saint Joseph vous propose sa mutuelle : « la Mutuelle Saint Christophe »

Merci de nous retourner les attestations d'assurance pour votre enfant.





INFORMATIONS DIVERSES

1- Renseignements:

Si un changement d'adresse ou de numéro de téléphone intervient en cours d'année, merci de nous prévenir par l'intermédiaire du cahier de liaison ou par mail.

2- Circulaires diverses:

Vous recevrez tout au long de l'année **diverses informations collées dans le cahier de liaison.** Les enseignants vous feront parvenir leurs circulaires personnelles ou celles concernant la vie de l'école. Vérifiez, **tous les soirs**, même si cela vous semble rébarbatif, le cartable des petits et des grands, il peut contenir une information importante et urgente.

Après lecture de chaque circulaire, veuillez **s'il vous plaît** <u>signer</u> celle-ci pour montrer que vous en avez bien pris connaissance.

3- Rencontre parents / enseignants :

Une réunion de classe sera programmée par chaque enseignant au cours de la première période.

Si vous décidez de rencontrer un enseignant, il serait préférable de prendre un rendez-vous à l'avance, soit par téléphone soit par le biais du cahier de liaison.

4- Absences:

Toute absence est à nous signaler dès qu'elle est envisageable. Si un matin, un enfant est malade ou absent pour une autre raison, vous pouvez nous le faire dire (frère, sœur, voisin...) ou alors téléphoner à l'école ; l'école dispose d'un répondeur qui prendra vos messages le cas échéant. Il est important de nous retourner le billet d'absence, il justifie de l'absence de l'enfant lors d'un passage de l'inspecteur.